

Marc Müller, président de Médecins de famille Suisse



Donnons une chance au projet sur les réseaux de soins intégrés

L'Association des médecins de famille et de l'enfance Suisse a pris la décision de soutenir le projet sur les réseaux de soins intégrés.



Le 30 septembre 2011, après des années de discussions, le parlement a voté en faveur du projet sur les réseaux de soins intégrés. L'association professionnelle Médecins de famille Suisse s'est intégrée dans ce débat dès sa création, et elle a œuvré pour une prise en compte aussi large que possible des besoins

des médecins de famille au sein du projet.

Notre association a su adopter une position claire et la défendre avec cohérence, et c'est notamment grâce à sa ténacité que les éléments qui nous tiennent à cœur ont «survécu» à la mêlée parlementaire: amélioration de la compensation des risques, élaboration d'une base contractuelle pour tous les réseaux et indépendance des réseaux par rapport aux caisses maladie.

Malgré ses imperfections, le projet adopté représente un pas dans la bonne direction et rehausse la position de la médecine de famille.

Lors de la réunion du 3 novembre 2011, l'assemblée des délégués de Médecins de famille Suisse a soigneusement évalué le pour et le contre de la révision de la LAMal, et en fin de compte elle a décidé de continuer à soutenir le projet sur les réseaux de soins intégrés à une majorité de 31 voix contre 10 et une abstention. Pour la minorité des perdants, il s'agit désormais de respecter cette décision démocra-

tique, d'autant plus que sa proposition d'organiser une votation générale n'a de loin pas atteint le nombre de voix nécessaires.

La FMH, quant à elle, a décidé de soutenir le lancement d'un référendum contre le projet lors d'une votation générale. Des comités

de trois différents groupes de médecins ont déjà commencé à rassembler les signatures nécessaires pour combattre le projet. Le succès de cette récolte est quasiment assuré.

Par ailleurs, les délégués de Médecins de famille Suisse ont décidé par 26 voix contre 13 – une majorité qui n'est également pas due au hasard – de s'investir activement dans la campagne de votation et d'informer la population en détail sur le projet. Si elle est déjà invitée à se prononcer sur ce changement de système, il faut qu'elle le fasse en conformité avec le principe du consentement éclairé, c.-à-d. en connaissant l'ensemble des avantages et des inconvénients des soins intégrés.

En tant que président, je ne peux que féliciter les délégués d'avoir su résister à la pression exercée par la prise de position de la FMH et de s'être prononcés à leur tour en toute indépendance et de manière bien fondée.

Cette décision ne s'inscrit pas en opposition à quelqu'un ou quelque chose, mais elle exprime une décision ferme et consciente prise par l'association Médecins de famille Suisse. Elle s'adresse exclusivement à l'acceptation du projet, de la qualité des soins et de la médecine de famille.

Cette décision ne s'inscrit pas en opposition à quelqu'un ou quelque chose, mais elle exprime une décision ferme et consciente prise par l'association Médecins de famille Suisse. Elle s'adresse à l'acceptation du projet, de la qualité des soins et de la médecine de famille.
